

GÉNÉRALITÉS

NOTES GÉNÉRALES

TOUTE(S) CONSTRUCTION(S) ET/OU PARTIE(S) DE CONSTRUCTION(S) EXISTANTE(S) NONINDIQUÉE(S) SUR LES PLANS DE CONSTRUCTION ET POUR LAQUELLE OU LESQUELLES, IL Y AURAIT EU OMISSION DE DIRECTIVE(S) OU AUTRE(S) INDICATION(S) AUX DOCUMENTS DE DÉMOLITION, DOIT ET/OU DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉE(S) PARTIE(S) INTÉGRANTE(S) DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION REQUIS À LA BONNE EXÉCUTION DU PRÉSENT PROJET, ET DONC PARTIE(S) INTÉGRANTE(S) DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION INITIALEMENT CONCLU.

DANS LE CONTEXTE DE PAREILLE(S) ÉVENTUALITÉ(S), TOUT EXÉCUTANT AYANT UNE HÉSITATION QUANT À LA PERTINENCE ET À L'INCIDENCE DE LA OU LES DÉMOLITION(S) REQUISE(S) (EN REGARD DE LA STABILITÉ DE L'OUVRAGE; DE L'INTÉGRITÉ DES SYSTÈMES; DE L'IMPLICATION SUR TOUTE AUTRE COMPOSANTE DU BÂTIMENT, ETC.) DOIT S'ADRESSER À L'ARCHITECTE EN VUE D'OBTENIR UNE APPROBATION PRÉALABLEMENT À TOUTE INTERVENTION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUS LES TRAVAUX DE SOUTÈNEMENT TEMPORAIRES. CES TRAVAUX DEMEURENT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE CONCEPTEUR DE CES PLANS N'EST PAS RESPONSABLE DES CONSÉQUENCES RÉSULTANTES D'UNE MODIFICATION À CE QUI EST INDIQUÉ AUX PLANS SANS SON APPROBATION.

AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUS LES DESSINS, DÉTAILS, DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS ET DIMENSIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER ET AVISER LE CONCEPTEUR DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU ANOMALIE.

LE CONCEPTEUR DE CES PLANS SE RÉSERVE LE DROIT D'INTERPRÉTATION DE SES PLANS. TOUTE ERREUR, ANOMALIE ET/OU OMISSION DEVRA LUI ÊTRE RAPPORTÉE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

TOUS LES TRAVAUX ET MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS À CE JEU DE PLANS DEVRONT RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EN VIGUEUR.

AUCUNE SUBSTITUTION, MODIFICATION, AJOUT OU RETRAIT AUX PLANS OU AU DEVIS NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ SANS L'APPROBATION DU CONCEPTEUR DE CES PLANS CHAQUE SOUS-TRAITANT DOIT VÉRIFIER L'ENSEMBLE DES PLANS ET/OU DEVIS LIÉS AUX TRAVAUX QU'IL EST MANDATÉ D'EFFECTUER, ET DEVRA RAPPORTER TOUTE DIVERGENCE, OMISSION OU AUTRE, AVANT DE REMETTRE SA SOUMISSION ET/OU DE DÉBUTER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT.

DANS TOUS LES CAS, LES DIMENSIONS INDIQUÉES ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE DES DESSINS. LES PLANS NE DEVRONT EN AUCUN CAS ÊTRE MESURÉS. ADVENANT UNE OMISSION QUANT À UNE DIMENSION ET/OU UNE DIVERGENCE ENTRE DEUX DÉTAILS ET/OU UNE INFORMATION ERRONÉE INDIQUÉE SUR LES DESSINS OU LE DEVIS

LE DEVIS DE SPÉCIFICATIONS ET LES DESSINS DE CONSTRUCTION SONT LA PROPRIÉTÉ LÉGALE DU CONCEPTEUR DE CES PLANS, ÉMIS POUR L'USAGE EXCLUSIF DU PROJET MENTIONNÉ EN PAGE COUVERTURE, ET NE DOIT ET AUCUN CAS ÊTRE COPIÉ, TRANSMIS ET/OU UTILISÉ POUR AUCUN AUTRE USAGE SANS L'APPROBATION DE LA SHED ARCHITECTURE.

FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES ÉLÉMENTS DÉCRITS ET ILLUSTRÉS SUR LES PLANS SELON LES NORMES LES PLUS SÉVÈRES DU MANUFACTURIER ET/OU SOUS-TRAITANT CONFORMÉMENT AUX NORMES DE CONSTRUCTION, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

TOUS LES TRAVAUX DEVRONT RESPECTER LES NORMES DU CODE DU BÂTIMENT.

TOUS LES DESSINS DEVRONT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LE JEU DE PLANS COMPLET.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR LA DISPOSITION DES DÉBRIS DE CONSTRUCTION, LA LIVRAISON DU MATÉRIEL ET LE STATIONNEMENT.

À LA FIN DES TRAVAUX, IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DE VOIR À CE QUE TOUTES LES SURFACES SOIENT NETTOYÉES AVANT QUE LE CLIENT OCCUPE LES LIEUX.

CERTAINS ÉLÉMENTS PEUVENT NÉCESSITER UN DÉLAI DE LIVRAISON ET DEVRONT ÊTRE COMMANDÉS SUFFISAMMENT À L'AVANCE POUR ASSURER LEUR LIVRAISON AU CHANTIER DANS LES TEMPS REQUIS.

TOUTES LES QUANTITÉS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR LE VENDEUR DU PRODUIT ET CE, SOUS SON ENTIÈRE RESPONSABILITÉ.

TOUS LES MATÉRIAUX ET ARTICLES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES GOUVERNEMENTALES ET AUX RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.

NOTES DE DÉMOLITION

TOUTE LA TUYAUTERIE QUI NE SERA PAS RÉUTILISÉE DEVRA ÊTRE ENLEVÉE ET FERMÉE AUX EXTRÉMITÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART.

TOUT LE MOBILIER INTÉGRÉ EXISTANT SITUÉ DANS LA ZONE DE TRAVAUX DEVRA ÊTRE DÉMANTELÉ SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN.

L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR TOUTES LES MESURES DE PROTECTION NÉCESSAIRES AFIN D'ÉVITER D'ABÎMER LES SURFACES ET ÉLÉMENTS QUI SERONT CONSERVÉES.

NOTES DE CONSTRUCTION

PROTÉGER TOUTES LES SURFACES AVEC LES NOUVEAU FINIS CONTRE LES ÉCLABOUSSURES DE PEINTURE ET AUTRES DOMMAGES POUVANT RÉSULTER DU TRAVAIL.

LES DIMENSIONS INDIQUÉES N'INCLUENT PAS LES REVÊTEMENT DES FINIS DANS LES CLOISONS TYPE (TEL QUE CÉRAMIQUE, ETC)

RÉPARER OU RAGRÉER LES SURFACES DE MUR EXISTANTS, AFFECTÉES OU NON PAR LES TRAVAUX, AVEC DES MATÉRIAUX ET DES ÉPAISSEURS, TEL QUE L'EXISTANT. PRÉPARER TOUTES LES SURFACES À RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS.

GYPSE ET MENUISERIE

JOINTER, PLÂTRER ET SABLER TOUTES LES CLOISONS NOUVELLES ET/ OU EXISTANTES RÉPARÉES POUR QUE LEUR SURFACE SOIT LISSE, DE NIVEAU ET SANS VAGUE, PRÊTE À RECEVOIR LA PEINTURE OU LE REVÊTEMENT MURAL.

FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES CLOISONS DE GYPSE SELON LE PLAN.

FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES RETOMBÉES ET LES PLAFONDS DE GYPSE TEL QU'INDIQUÉ AU PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI ET ÉLECTRIQUE.

FOURNIR ET INSTALLER DES PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉ POUR FOND DE CLOUAGE À L'INTÉRIEUR DES CLOISONS AUXQUELLES SERONT SUSPENDUS DES CABINETS, DES ÉTAGÈRES, DES GARDE-CORPS OU DU MOBILIER TEL QU'INDIQUÉ AU PLAN.

PEINTURE

LES SURFACES EXISTANTES À REPEINDRE DEVRONT ÊTRE DÉPOLIES, RÉPARÉES ET NETTOYÉES SUIVANT LES DIRECTIVES DU MANUFACTURIER.

PROTÉGER ADÉQUATEMENT OU ENLEVER LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE ET TOUS AUTRES ÉLÉMENTS PRÉFINIS, TELS QUE LES APPAREILS, LES ÉQUIPEMENTS OU LES ACCESSOIRES ADJACENTS AUX TRAVAUX. ENLEVER TOUTES LES PLAQUES ET ARTICLES AMOVIBLES DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉINSTALLER APRÈS LE SÉCHAGE COMPLET DE LA PEINTURE.

APPLIQUER LA PEINTURE CONFORMEMENT AUX INDICATIONS DE LA PRÉSENTE SECTION ET DES DESSINS. TOUS LES MURS PEINTS DEVRONT RECEVOIR UNE COUCHE DE FOND ET DEUX COUCHES DE FINITION DE BASE LATEX (SAUF INDICATION CONTRAIRE).

TOUTES LES PORTES ET CADRES À PEINDRE DEVRONT RECEVOIR UNE COUCHE DE FOND ET DEUX COUCHES DE FINITION, BASE AU LATEX

PRÉVOIR UN JOINT DE SILICONE AUTOUR DU CADRE D'ALUMINIUM DE CHAQUE FENÊTRE ET PORTE.

APPLIQUER DES COUCHES DE FINITION ADDITIONNELLES SI LA COUVERTURE N'EST PAS COMPLÈTE.

ECLAIRAGE | ÉLECTRICITÉ

LA QUANTITÉ DE LUMINAIRES DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE PAR L'ENTREPRENEUR.

SAUF INDICATIONS CONTRAIRE AUX DESSINS, LES LUMINAIRES, LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET LES ELECTROMÉNAGERS SERONT FOURNIS PAR LE CLIENT MAIS INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR.

TOUS LES LUMINAIRES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES NORMES D'INSTALLATION LIÉES À LEUR TYPE ET SELON LES SPÉCIFICATIONS DU FABRIQUANT.

TOUS LES NOUVEAUX INTERRUPTEURS, DEVRONT ÊTRE À 54" CENTRE DU PLANCHER FINI, SAUF INDICATION CONTRAIRE. DANS LE CAS OÙ PLUSIEURS ÉLÉMENTS SONT POSITIONNNÉS CÔTE À CÔTE, CEUX-CI DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SANS AUCUN ESPACEMENT ENTRE CHACUN ET JUMELÉS EN UNE SEULE PLAQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE. LES THERMOSTATS DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS CENTRÉS AU DESSUS DES INTERRUPTEURS

TOUTES LES NOUVELLES PRISES DEVRONT ÊTRE INSTALLÉES À LA VERTICALE @ 12" CENTRE DU PLANCHER FINI, SAUF INDICATION CONTRAIRE. DANS LE CAS OÙ PLUSIEURS ÉLÉMENTS SONT POSITIONNNÉS CÔTE À CÔTE, CEUX-CI DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SANS AUCUN ESPACEMENT ENTRE CHACUN ET JUMELÉS DANS UNE SEULE PLAQUE DE FINITION, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES À PARTIR DU CENTRE DES PLAQUES DE FINITION OU DES LUMINAIRES.

TOUT L'ÉCLAIRAGE SERA BRANCHÉ AU PANNEAU ÉLECTRIQUE CENTRAL DE LA MAISON.

TOUT NOUVEAU HAUT-PARLEUR OU APPAREIL AUDIO VIDEO SERONT FOURNIS PAR LE CLIENT. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER L'INSTALLATION AVEC LE CLIENT.

LA POSITION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SUR LES PLANS A PRIORITÉ SUR LA POSITION DES NOUVELLES INSTALLATIONS MÉCANIQUES.

L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE PART AU CONCEPTEUR DE CES PLANS DES CAS PROBLÉMATIQUES (EXEMPLE SOLIVE À L'EMPLACEMENT D'UN APPAREIL ENCASTRÉ) ET FAIRE LES MODIFICATIONS, SI NÉCESSAIRES, AVEC SON APPROBATION.

PRÉVOIR LE RACCORDEMENT AU SYSTÈME DE CÂBLODISTRIBUTION ET DE TÉLÉPHONIE DE LA MAISON À CÔTÉ DU PANNEAU ELECTRIQUE

TOUTES LES UNITÉS DE CHAUFFAGE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉES EXCLUSIVEMENT SELON LES PLANS

ÉBÉNISTERIE / MOBILIER INTÉGRÉ

L'ÉBÉNISTE, OU LA PERSONNE RESPONSABLE, DEVRA VÉRIFIER SUR LE SITE, TOUTES LES DIMENSIONS POUVANT AFFECTER LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DU MOBILIER.

L'ÉBÉNISTE, OU LA PERSONNE RESPONSABLE, DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DES ÉQUIPEMENTS (ÉLECTROMÉNAGERS QUINCAILLERIE, ETC) ASSOCIÉS AU MOBILIER INTÉGRÉ AFIN D'ASSURER UN AJUSTEMENT ADÉQUAT.

L'ÉBÉNISTE EST RESPONSABLE DE LA SOLIDITÉ DES ASSEMBLAGES ET DE LA STABILITÉ DE L'INSTALLATION DU MOBILIER À SA CHARGE.

VERRE ET MIROIR

LES ARRÊTES VISIBLES DES PANNEAUX DE VERRE DEVRONT ÊTRE ADOUCIES, POLIES ET JOINTÉES AU SILICONE CLAIR.

FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES PANNEAUX DE MIROIR TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

TOUS LES PANNEAUX DE VERRE DANS UN CADRE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS AVEC UN NÉOPRÈNE NOIR HAUTE DENSITÉ POUR EMPÊCHER LA VITRE DE BOUGER.

CARREAUX DE CÉRAMIQUE

INSTALLER LES NOUVEAUX CARREAUX DE CÉRAMIQUE TEL QU'INDIQUÉ AU PLAN ET ÉLÉVATIONS, ET FOURNIR LES MATÉRIAUX ADDITIONNELS POUR UNE INSTALLATION COMPLÈTE (ADHÉSIF, MORTIER, MOULURE MÉTALLIQUE, ETC.)

TOUS LES CARREAUX DEVRONT ÊTRE ALIGNÉS ET AU MÊME NIVEAU. LES JOINTS DEVRONT ÊTRE CONTINUS. L'INSTALLATION COMPLÈTE DEVRA ÊTRE FAITE SELON LES STANDARDS LES PLUS ÉLEVÉS DANS LES RÈGLES DE L'ART.

LES CARREAUX DEVRONT ÊTRE COUPÉS POUR SAJUSTER PARFAITEMENT AUX OBJETS FIXES. DANS TOUS LES CAS, LES COUPES DEVRONT ETRE FAITES DE MANIÈRE À CE QUE LE CARREAU SOIT EN UN SEUL MORCEAU. LES ARRÊTES DEVRONT ÊTRE RECTILIGNES ET ADOUCIES.

TOUTES LES SURFACES DE CÉRAMIQUE DEVRONT ÊTRE NETTOYÉES À L'EAU TIÈDE OU CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU MANUFACTURIER.

PRÉVOIR UNE MOULURE DE FINITION AUX ENDROITS INDIQUÉS AUX PLANS. CHOISIR LA DIMENSION DE LA MOULURE DE FINITION EN FONCTION DE L'ÉPAISSEUR DE LA CÉRAMIQUE SPÉCIFIÉE.

UTILISER LA LONGUEUR MAXIMUM D'UNE MOULURE DE FINITION LÀ OÙ C'EST POSSIBLE, DANS LE BUT DE MINIMISER LE RAPIÈTEMENT DES BOUTS EXÉDANTS. (DIMINUER LE NOMBRE DE JOINTS)

LA CÉRAMIQUE DE PLANCHER DOIT ÊTRE INSTALLÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DES FABRICANTS RESPECTIFS, Y COMPRIS POUR CE QUI EST DE LA PRÉPARATION DU SOUS-PLANCHER, DES ADHÉSIFS RECOMMANDÉS ET DE L'INSTALLATION DES MEMBRANES DE DOUCHE.

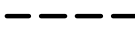
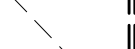
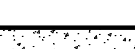
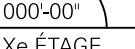
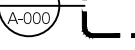
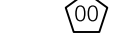
TOUTE LA CÉRAMIQUE DEVRA PROVENIR DU MÊME LOT DE PRODUCTION.

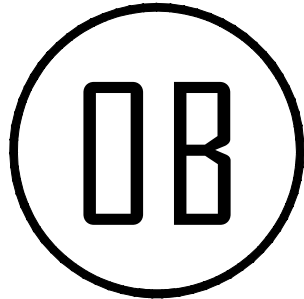
L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE LES SPÉCIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER POUR L'ENTRETIEN DES FINIS DE PLANCHER.

LES JOINTS ENTRE LA CÉRAMIQUE ET LE BOIS FRANC AU PLANCHER DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES INDICATIONS AU PLAN DES FINIS

L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉPARER LE PLANCHER EXISTANT POUR ACCUEILLIR LA NOUVELLE TUILE.

LÉGENDE GRAPHIQUE

	EXISTANT
	MUR / CLOISON EXISTANT
	PORTE EXISTANTE À CONSERVER
	DÉMOLITION
	MUR / CLOISON À DÉMOLIR
	PORTE À DÉMOLIR
	NOUVEAU
	NOUVEAU MUR
	NOUVEAU MUR PORTEUR
	NOUVEAU MUR ISOLÉ ACCOUSTIQUEMENT
	NOUVELLE PORTE
	NOUVEAU MUR EN BÉTON
	POUTRE OU LINTEAU
	RÉFÉRENCE DES NIVEAUX
	RÉFÉRENCE EN COUPE
	RÉFÉRENCE EN ÉLÉVATION
	IDENTIFICATION DES TYPES DE CLOISONS
	RÉFÉRENCE DE DÉTAIL
	NUMÉROTATION DES PORTES
	NOTES AU PLAN



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No.	Objet	Date
-----	-------	------

1	POUR PERMIS	2021-04-13
---	-------------	------------

2104_Fanny Richelet 2.dwg

PROJET

RÉSIDENCE RICHELET

112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

TITRE DU DESSIN

PAGE FRONTISPICE



IMAGE 3D - ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE PROPOSÉ *

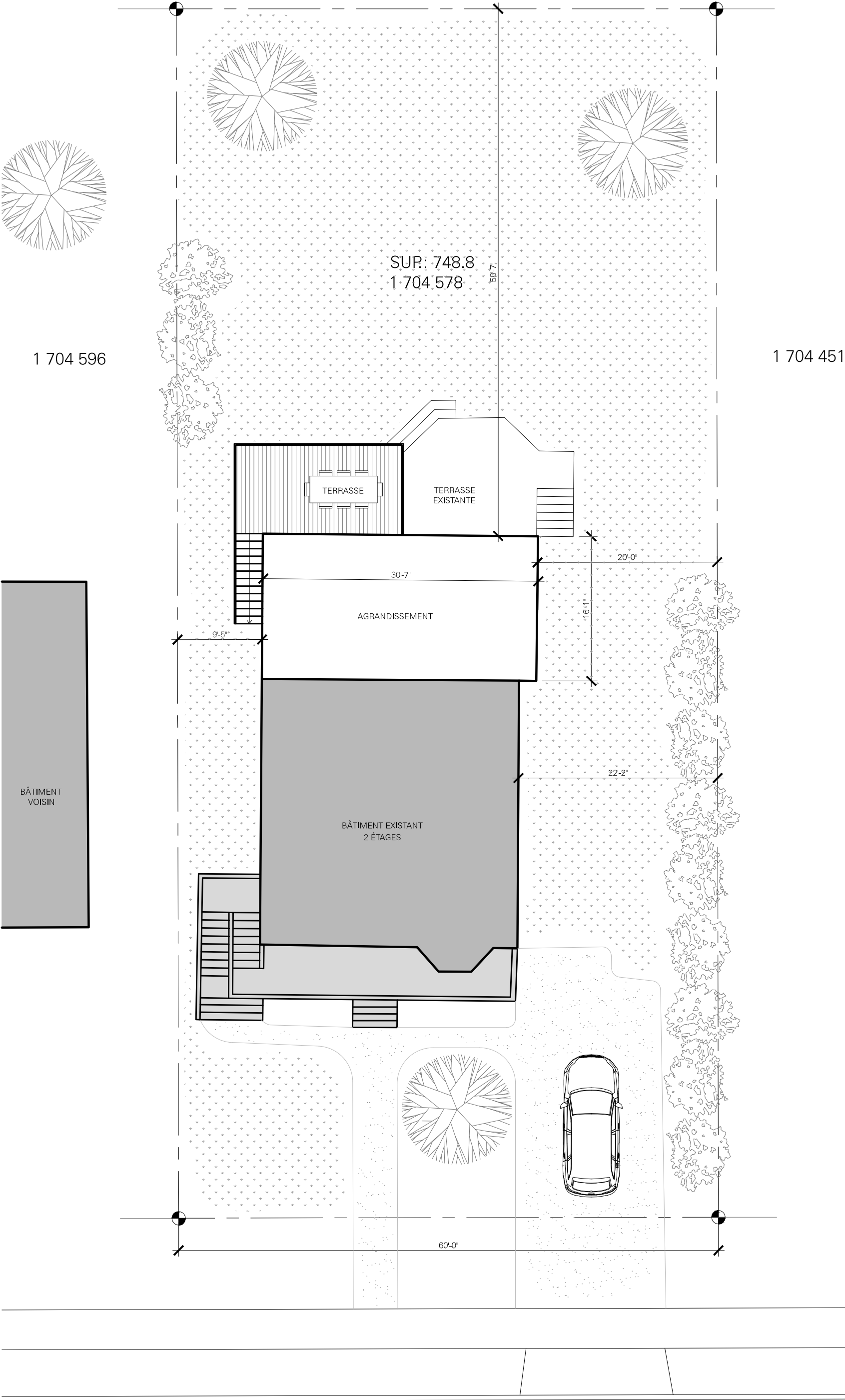


IMAGE 3D - ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE PROPOSÉ *



IMAGE 3D - PERSPECTIVE AGRANDISSEMENT PROPOSÉ *

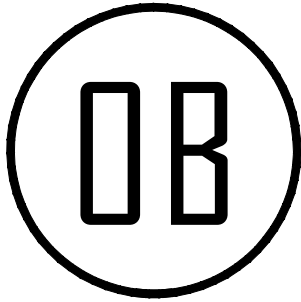
*IMAGE À TITRE INDICATIF SEULEMENT LES DESSINS ONT PRIORITÉ, VALIDER AVEC CLIENTS



51e AVENUE
1 704 415

PLAN D'IMPLANTATION PROPOSÉ
ÉCHELLE : 3/32" = 1'-0"

1
A-001



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No.	Objet	Date
1	POUR PERMIS	2021-04-13

2104_Fanny Richelet 2.dwg

PROJET

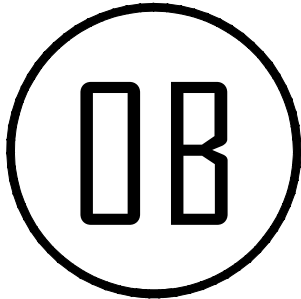
RÉSIDENCE RICHELET
112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

TITRE DU DESSIN

IMPLANTATION



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION		
No.	Objet	Date
1	POUR PERMIS	2021-04-13
2104_Fanny Richelet 2.dwg		

PROJET
RÉSIDENCE RICHELET
112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

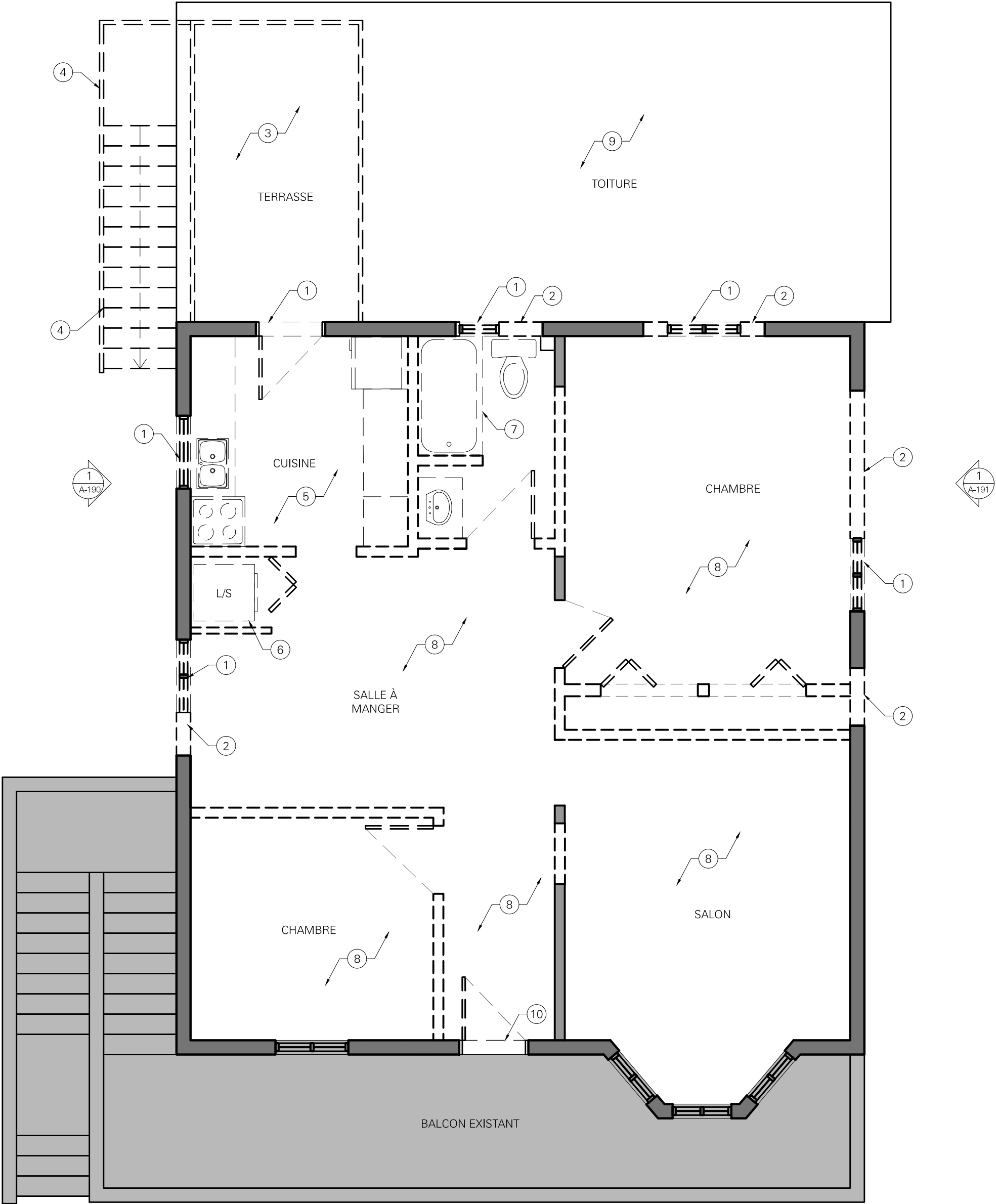
CLIENTS
FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

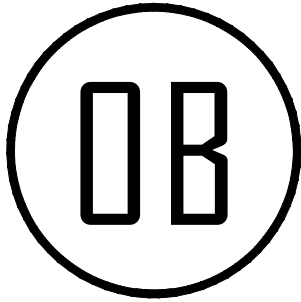
TITRE DU DESSIN
PLAN DE
DÉMOLITION

NOTES GÉNÉRALES - PLANS DE
L'EXISTANT / DÉMOLITION

PRÉVOIR UN SUPPORT TEMPORAIRE POUR TOUTE
DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

- ① PORTE OU FENÊTRE EXTÉRIEURE EXISTANTE À DÉMANTELER
- ② SECTION DE MUR À DÉMOLIR EN TOTALITÉ
- ③ BALCON ET TERRASSE ARRIÈRE À DÉMOLIR EN TOTALITÉ
- ④ ESCALIER EXTÉRIEUR EXISTANT À DÉMOLIR
- ⑤ CUISINE EXISTANTE À DÉMOLIR EN TOTALITÉ
- ⑥ LAVEUSE SÉCHEUSE À DÉPLACER
- ⑦ SALLE DE BAIN À DÉMOLIR EN TOTALITÉ
- ⑧ PLANCHER À DÉGARNIR EN TOTALITÉ
- ⑨ TOITURE À DÉGARNIR EN TOTALITÉ
- ⑩ PORTE EXISTANTE À INVERSER OU REMPLACER, VALIDER AVEC CLIENTS





OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION		
No.	Objet	Date
1	POUR PERMIS	2021-04-13
2104_Fanny Richelet 2.dwg		

PROJET		
RÉSIDENCE RICHELET		
112 51E AVENUE, LACHINE MONTRÉAL, QC		
CLIENTS		
FANNY RICHELET CARL ATKINSON		

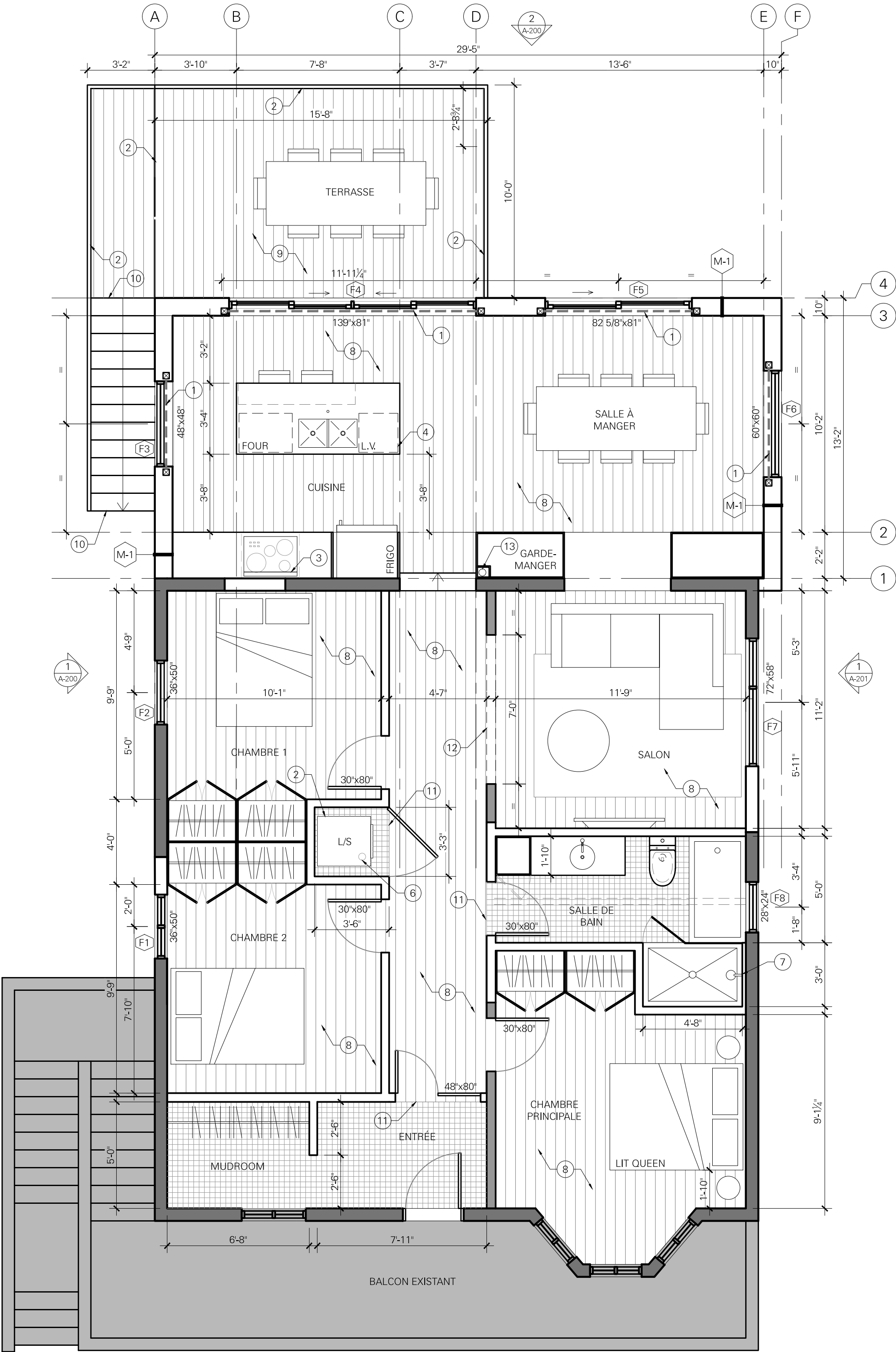
TITRE DU DESSIN		
PLAN DE CONSTRUCTION		

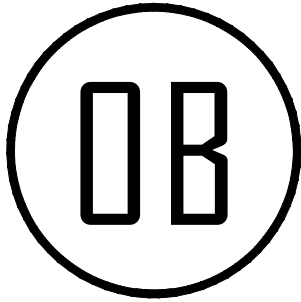
NOTES GÉNÉRALES - PLAN DE
CONSTRUCTION

- PRÉVOIR FOND DE VISSAGE EN CONTREPLAQUÉ
DERRIÈRE TOUS LES ÉLÉMENTS D'ÉBÉNISTERIE
INTÉGRÉS, LES MEUBLES LAVABO, LES TABLETTES,
LES BARRES À SERVIETTE SUR MESURES, LES
TIGES AJUSTABLES DE POMMEAU DE DOUCHE,

NOTES SPÉCIFIQUES - PLAN DE
CONSTRUCTION

- 1 PRÉVOIR, LINTEAU ET SUPPORTS POUR NOUVELLES OUVERTURES, VOIR INGÉNIEUR POUR SPÉCIFICATIONS
- 2 LAVEUSE ET SÈCHEUSE, PRÉVOIR NOUVELLE PLOMBERIE ET SORTIE DE SÈCHEUSE
- 3 NOUVELLE HOTTE ESCAMOTABLE À ASPIRATION DESCENDENTE, PRÉVOIR LE PASSAGE DU CONDUIT DANS LE PLANCHER DE L'AGRANDISSEMENT.
- 4 LAVE-VAISSELLE ENCASTRÉ PRÉVOIR ALIMENTATION EN EAU
- 5 NOUVEAU GARDE-CORPS DE L'ESCALIER ET DE LA TERRASSE, HAUTEUR 42" BARROTINS À ESPACEMENT DE 4" C-C MAX.
- 6 PRÉVOIR UN DRAIN AU PLANCHER SOUS LA LAVEUSE
- 7 SOUFFLER LE MUR DE LA DOUCHE POUR PERMETTRE L'INSTALLATION DE LA PLOMBERIE
- 8 INSTALLER UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE BOIS SUR TOUTES LA SURFACE, VOIR CLIENT POUR SPÉCIFICATIONS
- 9 NOUVELLE TERRASSE, STRUCTURE EN BOIS TRAITÉ SUR COLONNES D'ACIER GALVANISÉ, VOIR ÉLÉVATION
- 10 NOUVEL ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ (VALIDER AVEC CLIENT)
- 11 PRÉVOIR MOULURE DE TRANSITION MÉTALLIQUE ENTRE LE PLANCHER DE BOIS ET LA CÉRAMIQUE. INSTALLER LA CÉRAMIQUE AU MÊME NIVEAU QUE LE BOIS FRANC. PRÉVOIR LES ÉPAISSEURS EN CONSÉQUENCE
- 12 PROFIL DE LA TÊTE DE L'ARCHE, HAUTEUR LIBRE SOUS TÊTE 80"
- 13 DESCENTE DE DRAIN PLUVIAL. VALIDER PASSAGE DU CONDUIT AU RDC AVANT DE PROCÉDER, DISSIMULER LE CONDUIT DANS LE FOND DU GARDE-MANGER
- 14 NOUVELLE MEMBRANE DE TOITURE SUR TOUTE LA SURFACE
- 15 NOUVEAU DRAIN DE TOIT, PRÉVOIR PENTES POUR ÉGOUTEMENT DE L'EAU MIN. 2%. DÉTERMINER LA POSITION EXACT DU DRAIN AVANT DE PROCÉDER, AUCUNE DÉVIATION DANS L'ÉPAISSEUR DE LA TOITURE CAR LA STRUCTURE EST EXPOSÉE À L'INTÉRIEUR
- 16 SOLIN EXISTANT CONSERVÉ (SI POSSIBLE)





OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No. Objet Date

1 POUR PERMIS 2021-04-13

2104_Fanny Richelet 2.dwg

PROJET

RÉSIDENCE RICHELET

112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

TITRE DU DESSIN

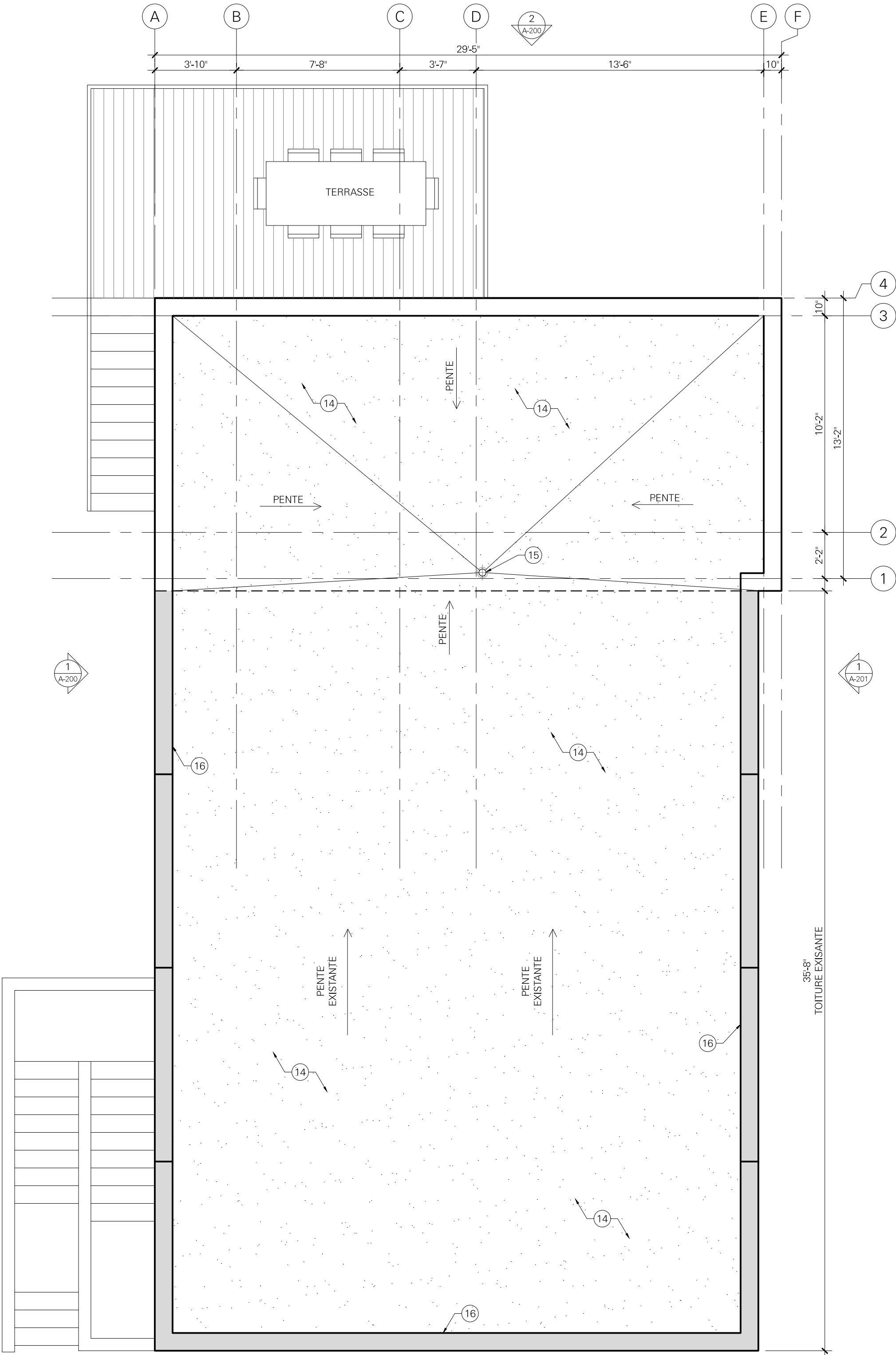
PLAN DE TOITURE

NOTES GÉNÉRALES - PLAN DE CONSTRUCTION

- PRÉVOIR FOND DE VISSAGE EN CONTREPLAQUÉ DERRIÈRE TOUS LES ÉLÉMENTS D'ÉBÉNISTERIE INTÉGRÉS, LES MEUBLES LAVABO, LES TABLETTES, LES BARRES À SERVIETTE SUR MESURES, LES TIGES AJUSTABLES DE POMMEAU DE DOUCHE,

NOTES SPÉCIFIQUES - PLAN DE CONSTRUCTION

- 1 PRÉVOIR, LINTEAU ET SUPPORTS POUR NOUVELLES OUVERTURES, VOIR INGÉNIEUR POUR SPÉCIFICATIONS
- 2 LAVEUSE ET SÈCHEUSE, PRÉVOIR NOUVELLE PLOMBERIE ET SORTIE DE SÈCHEUSE
- 3 NOUVELLE HOTTE ESCAMOTABLE À ASPIRATION DESCENDENTE, PRÉVOIR LE PASSAGE DU CONDUIT DANS LE PLANCHER DE L'AGRANDISSEMENT.
- 4 LAVE-VAISSELLE ENCASTRÉ PRÉVOIR ALIMENTATION EN EAU
- 5 NOUVEAU GARDE-CORPS DE L'ESCALIER ET DE LA TERRASSE, HAUTEUR 42" BARROTINS À ESPACEMENT DE 4" C-C MAX.
- 6 PRÉVOIR UN DRAIN AU PLANCHER SOUS LA LAVEUSE
- 7 SOUFFLER LE MUR DE LA DOUCHE POUR PERMETTRE L'INSTALLATION DE LA PLOMBERIE
- 8 INSTALLER UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE BOIS SUR TOUTES LA SURFACE, VOIR CLIENT POUR SPÉCIFICATIONS
- 9 NOUVELLE TERRASSE, STRUCTURE EN BOIS TRAITÉ SUR COLONNES D'ACIER GALVANISÉ, VOIR ÉLÉVATION
- 10 NOUVEL ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ (VALIDER AVEC CLIENT)
- 11 PRÉVOIR MOULURE DE TRANSITION MÉTALLIQUE ENTRE LE PLANCHER DE BOIS ET LA CÉRAMIQUE. INSTALLER LA CÉRAMIQUE AU MÊME NIVEAU QUE LE BOIS FRANC. PRÉVOIR LES ÉPAISSEURS EN CONSÉQUENCE
- 12 PROFIL DE LA TÊTE DE L'ARCHE, HAUTEUR LIBRE SOUS TÊTE 80"
- 13 DESCENTE DE DRAIN PLUVIAL. VALIDER PASSAGE DU CONDUIT AU RDC AVANT DE PROCÉDER. DISSIMULER LE CONDUIT DANS LE FOND DU GARDE-MANGER
- 14 NOUVELLE MEMBRANE DE TOITURE SUR TOUTE LA SURFACE
- 15 NOUVEAU DRAIN DE TOIT, PRÉVOIR PENTES POUR ÉGOUTEMENT DE L'EAU MIN. 2%. DÉTERMINER LA POSITION EXACT DU DRAIN AVANT DE PROCÉDER, AUCUNE DÉVIATION DANS L'ÉPAISSEUR DE LA TOITURE CAR LA STRUCTURE EST EXPOSÉE À L'INTÉRIEUR
- 16 SOLIN EXISTANT CONSERVÉ (SI POSSIBLE)



PLAN DE TOITURE 1
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0" A-101



PHOTOS EXISTANT - FAÇADE ARRIÈRE



PHOTOS EXISTANT - FAÇADE LATRALE DROITE



PHOTOS EXISTANT - FAÇADE AVANT * AUCUNE INTERVENTION

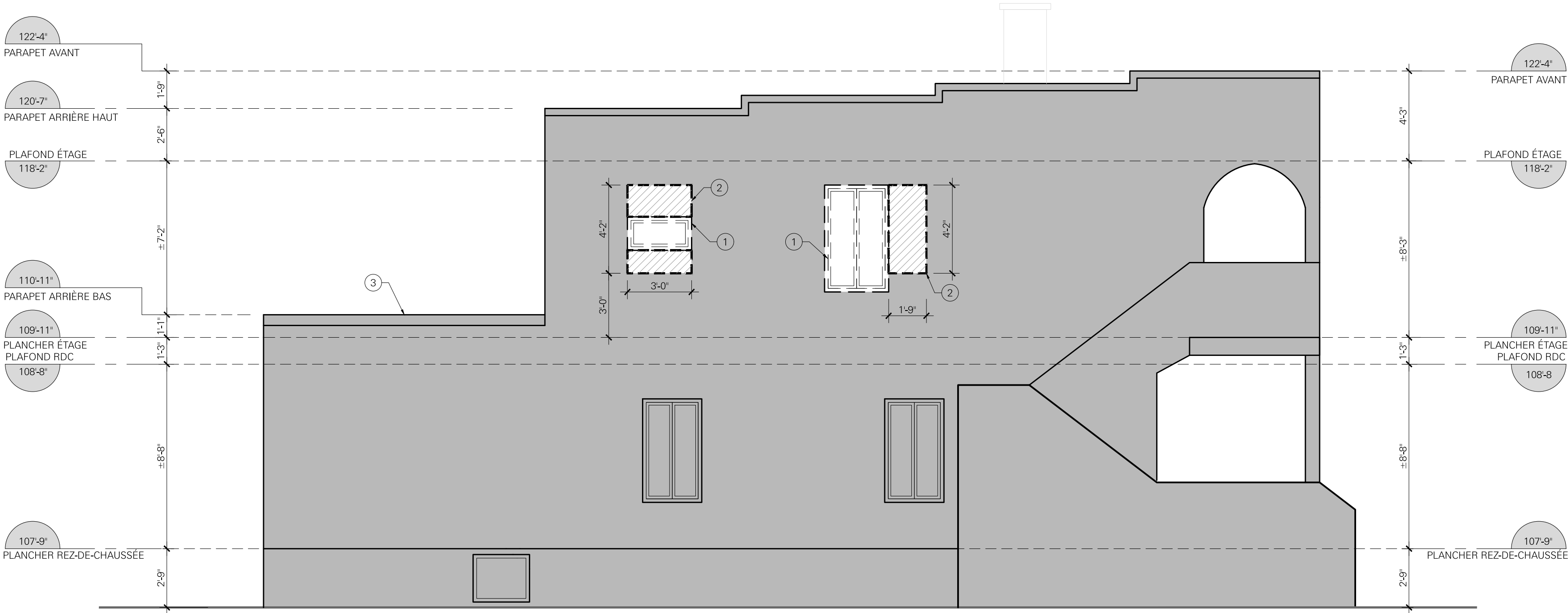
NOTES SPÉCIFIQUES

ÉLÉVATIONS EXISTANTES:

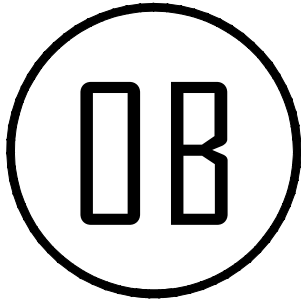
PORTION DU MUR DU BÂTIMENT EXISTANT À DÉMOLIR EN TOTALITÉ, DÉMOLIR TOUS LES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS

- 1
- 2
- 3
- 1
- 2
- 3

- 4
- 5
- 6
- 4
- 5
- 6

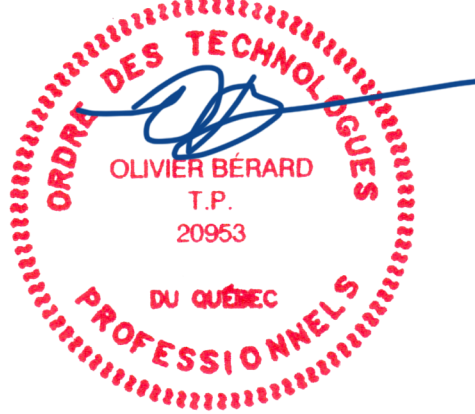


ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE EXISTANTE
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No. Objet Date

1 POUR PERMIS 2021-04-13

2104_Fanny Richelet 2.dwg

PROJET

RÉSIDENCE RICHELET

112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

TITRE DU DESSIN

ÉLÉVATION
DÉMOLITION



PHOTOS EXISTANT - FAÇADE LATÉRALE DROITE

NOTES SPÉCIFIQUES

ÉLÉVATIONS EXISTANTES:

- [] PORTION DU MUR DU BÂTIMENT EXISTANT À DÉMOLIR
EN TOTALITÉ. DÉMOLIR TOUS LES REVÊTEMENTS
INTÉRIEURS

- ① PORTE OU FENÊTRE EXISTANTE À DÉMANTELER

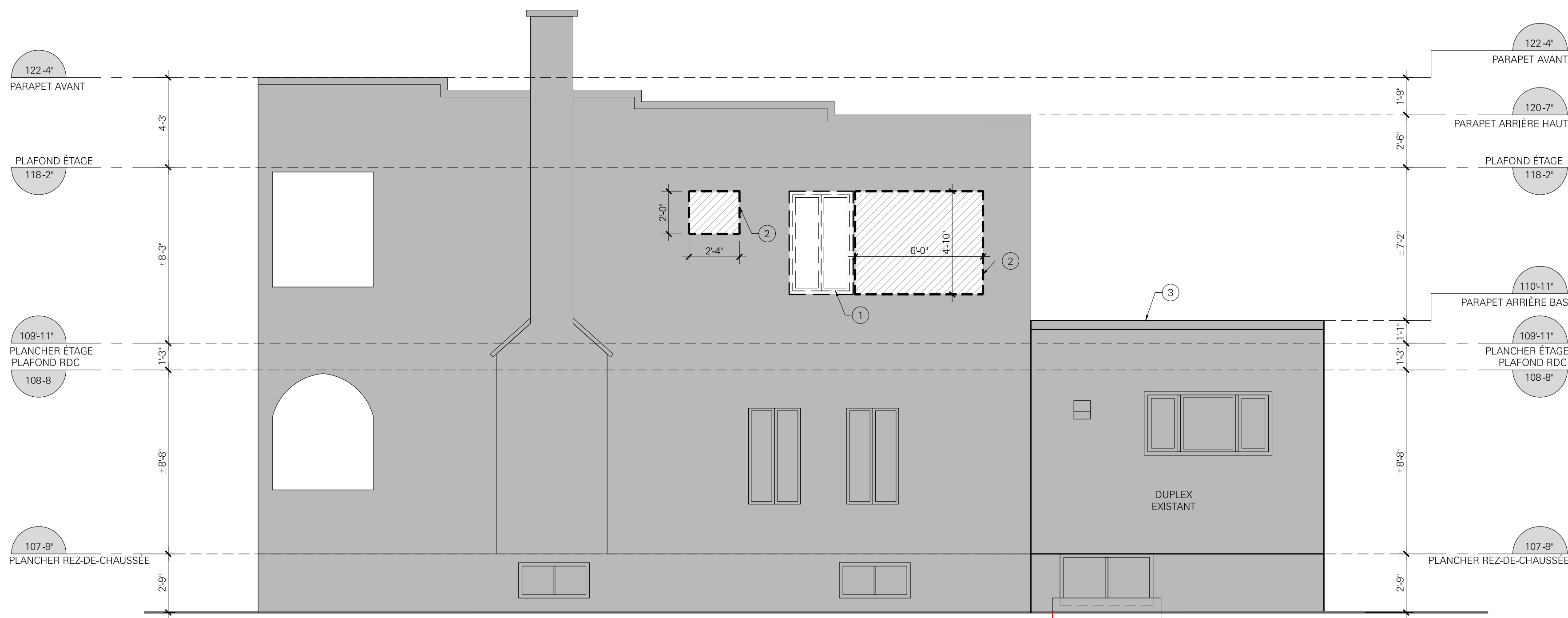
- (2) PORTION DE MUR À DÉMOLIR EN TOTALITÉ

- ③ TOITURE EXISTANTE À DÉGARNIR EN TOTALITÉ

- ④ TERRASSE EXISTANTE SUR LE TOIT À DÉMANTELER

- ⑤ DÉBORD DE TOIT À DÉMOLIR

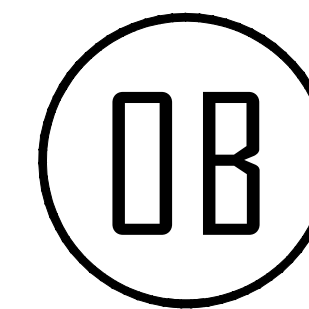
- ⑥ TERRASSE EXISTANTE AU RDC À CONSERVER EN TOTALITÉ



ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE EXISTANTE

ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

1
A-191



OLIVIER BÉRARD

TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No.	Objet	Date
-----	-------	------

1	POUR PERMIS	2021-04-13
---	-------------	------------

2104 Fanny Richelet 2.dwg

PROJET

RÉSIDENCE RICHELET

112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

TITRE DU DESSIN

ÉLÉVATION
DÉMOLITION

NOTES SPÉCIFIQUES
ÉLÉVATIONS PROPOSÉES:

- 1

ALIGNER LE SOLIN DE L'AGRANDISSEMENT AVEC LE SOLIN (NIVEAU BAS) DE LA MAISON EXISTANTE
- 2

NOUVELLE FENÊTRE SUR BÂTIMENT EXISTANT. COULEUR TEL QUE L'EXISTANT
- 3

NOUVELLE FENÊTRE AGRANDISSEMENT. COULEUR AGENCÉ AU NOUVEAU REVÊTEMENT
- 4

NOUVEAU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE. VALIDER AVEC PROPRIÉTAIRES
- 5

NOUVEAU GARDE-CORPS DE L'ESCALIER ET DE LA TERRASSE. HAUTEUR 42" BARROTINS À ESPACEMENT DE 4" C-C MAX.
- 6

NOUVEAU LUMINAIRE EXTÉRIEUR PRÉVOIR NOUVELE BOÎTE ÉLECTRIQUE. HAUTEUR D'INSTALLATION: 6'-0".VOIR PROPRIÉTAIRES POUR SPÉCIFICATIONS
- 7

PRÉVOIR LIMITATEUR D'OUVERTURE POUR LES FENÊTRES, AVEC SECTIONS OUVRANTES, À MOINS DE 36" DU NIVEAU DU PLANCHER INTÉRIEUR
- 8

NOUVELLE TERRASSE. STRUCTURE EN BOIS TRAITÉ SUR COLONNES D'ACIER GALVANISÉ. FASCIA DE LA TERRASSE EN PLIAGE D'ALUMINIUM EN CONTINUITÉ AVEC LA BANDE À LA JONCTION ENTRE LE BÂTIMENT EXISTANT ET LE VOLUME DE L'AGRANDISSEMENT
- 9

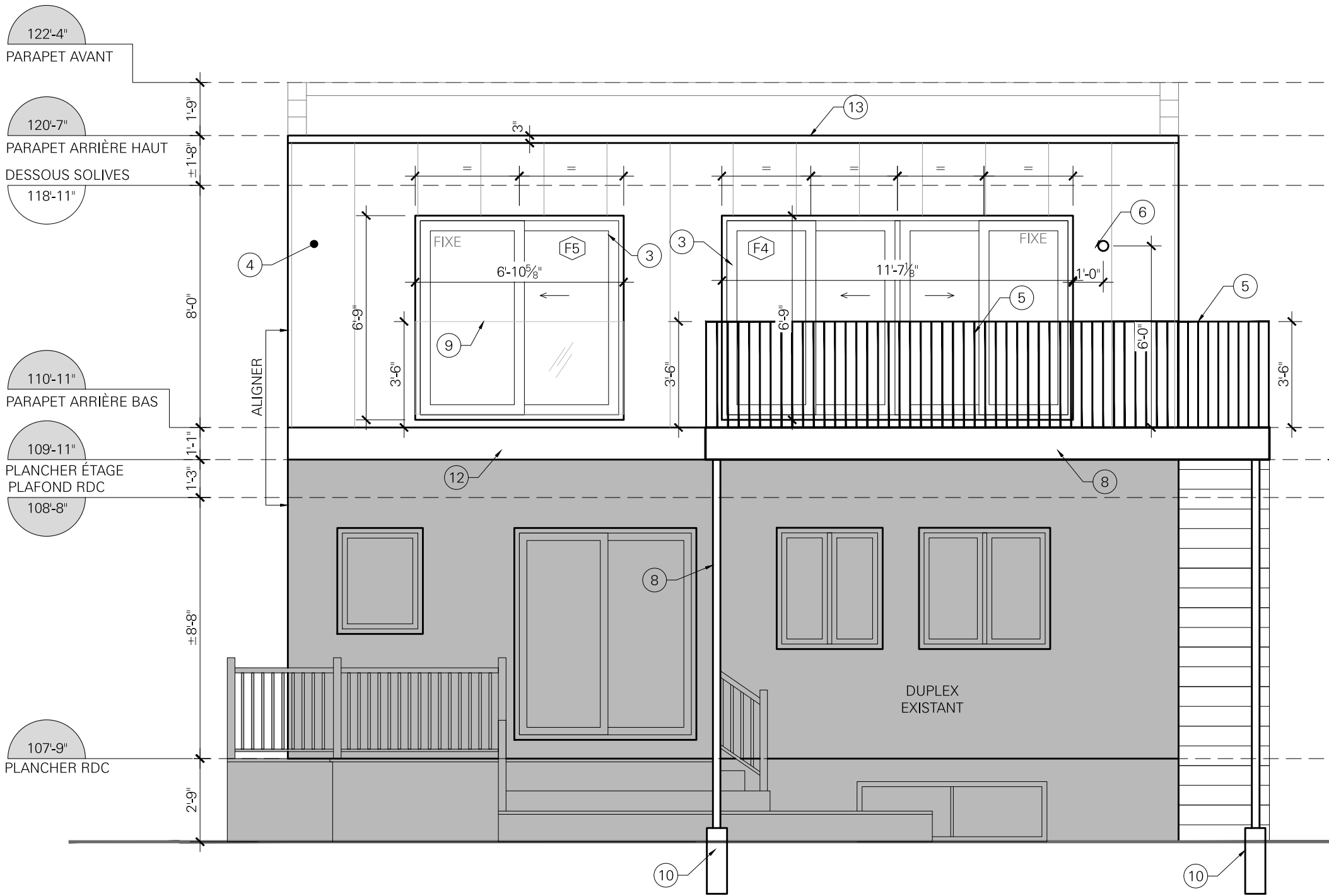
GARDE-CORPS EN VERRE, HAUTEUR 42". FIXER SUR LE JAMABAGE DE L'OUVERTURE AVEC MOULURE EN "U" LAISSER UN ESPACE DE 2" ENTRE L'ALLÈGE ET LE VERRE POUR PERMETTRE L'ÉGOUTEMENT DE L'EAU
- 10

PRÉVOIR EMPATEMENT DE BÉTON. À L'ABRIS DU GEL, POUR SUPPORT DES COLONNES DE LA NOUVELLE TERRASSE
- 11

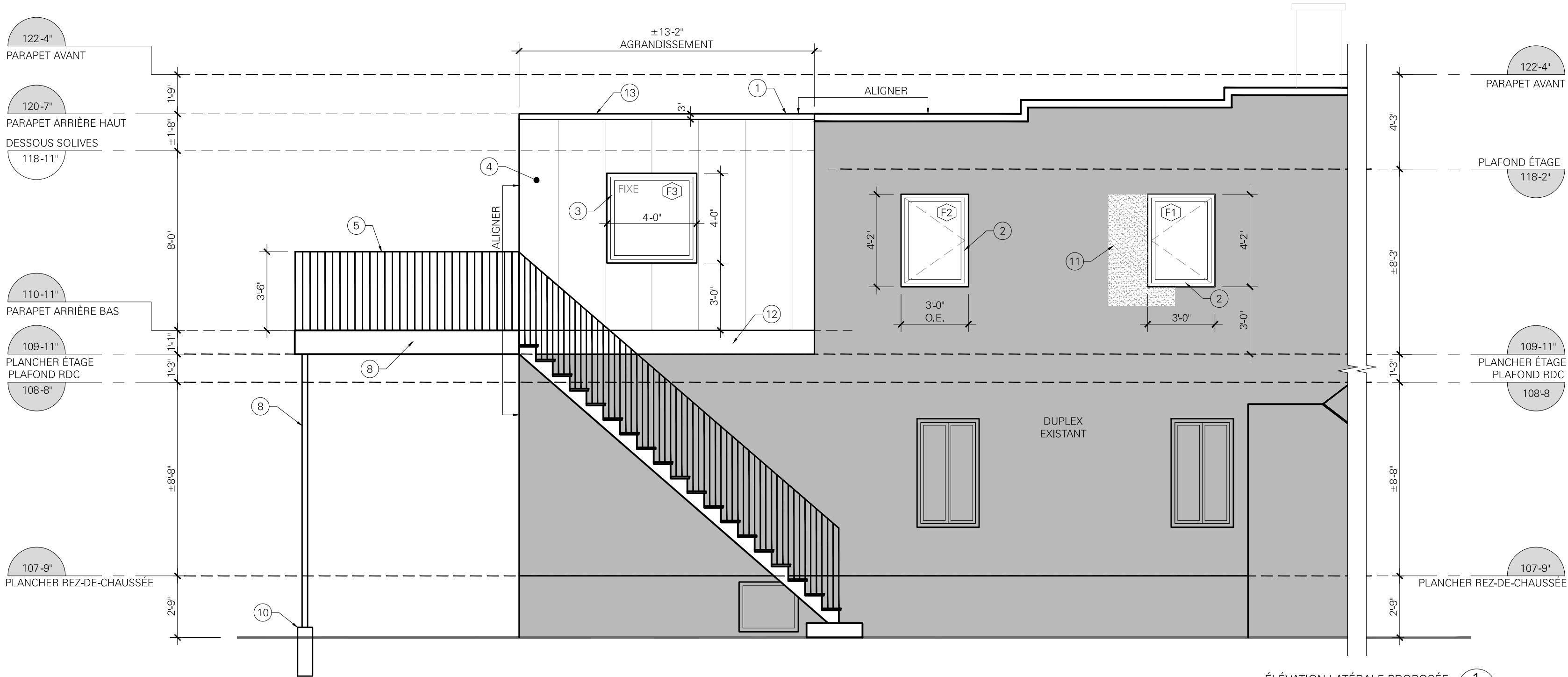
PORTION DE MUR EXISTANT À RAGRÉER DE FAÇON À DISSIMULER COMPLÈTEMENT L'ANCIENNE OUVERTURE. UTILISER LE MÊME REVÊTEMENT QUE L'EXISTANT
- 12

BANDE D'ALUMINIUM NOIR À LA JONCTION ENTRE LE BÂTIMENT EXISTANT ET LE VOLUME DE L'AGRANDISSEMENT. ALIGNER EN HAUTEUR AVEC L'ÉPAISSEUR DU BALCON. UTILISER N CALIBRE ASSEZ ÉPAIS POUR ÉVITER TOUT GONDOLEMENT. AUCUN PLIAGE DE RENFORT
- 13

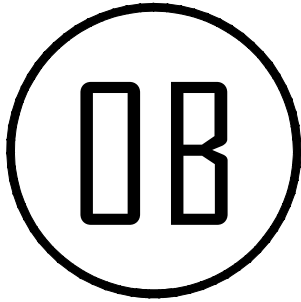
NOUVEU SOLIN D'ALUMINIUM AGENCÉ AU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE. HAUTEUR 3" MAX.



ÉLÉVATION ARRIÈRE PROPOSÉE 2
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0" A-200



ÉLÉVATION LATÉRALE PROPOSÉE 1
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0" A-200



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No. Objet Date

1 POUR PERMIS 2021-04-13

2104_Fanny Richelet 2.dwg

PROJET

RÉSIDENCE RICHELET

112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

TITRE DU DESSIN

ÉLÉVATIONS
PROPOSÉES

NOTES SPÉCIFIQUES
ÉLÉVATIONS PROPOSÉES:

- 1

ALIGNER LE SOLIN DE L'AGRANDISSEMENT AVEC LE SOLIN (NIVEAU BAS) DE LA MAISON EXISTANTE
- 2

NOUVELLE FENÊTRE SUR BÂTIMENT EXISTANT. COULEUR TEL QUE L'EXISTANT
- 3

NOUVELLE FENÊTRE AGRANDISSEMENT. COULEUR AGENCÉ AU NOUVEAU REVÊTEMENT
- 4

NOUVEAU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE. VALIDER AVEC PROPRIÉTAIRES
- 5

NOUVEAU GARDE-CORPS DE L'ESCALIER ET DE LA TERRASSE. HAUTEUR 42" BARROTINS À ESPACEMENT DE 4" C-C MAX.
- 6

NOUVEAU LUMINAIRE EXTÉRIEUR PRÉVOIR NOUELE BOÎTE ÉLECTRIQUE. HAUTEUR D'INSTALLATION: 6'-0".VOIR PROPRIÉTAIRES POUR SPÉCIFICATIONS
- 7

PRÉVOIR LIMITATEUR D'OUVERTURE POUR LES FENÊTRES, AVEC SECTIONS OUVRANTES, À MOINS DE 36" DU NIVEAU DU PLANCHER INTÉRIEUR
- 8

NOUVELLE TERRASSE. STRUCTURE EN BOIS TRAITÉ SUR COLONNES D'ACIER GALVANISÉ. FASCIA DE LA TERRASSE EN PLIAGE D'ALUMINIUM EN CONTINUITÉ AVEC LA BANDE À LA JONCTION ENTRE LE BÂTIMENT EXISTANT ET LE VOLUME DE L'AGRANDISSEMENT
- 9

GARDE-CORPS EN VERRE, HAUTEUR 42". FIXER SUR LE JAMABAGE DE L'OUVERTURE AVEC MOULURE EN "U" LAISSER UN ESPACE DE 2" ENTRE L'ALLÈGE ET LE VERRE POUR PERMETTRE L'ÉGOUTEMENT DE L'EAU
- 10

PRÉVOIR EMPATEMENT DE BÉTON, À L'ABRIS DU GEL, POUR SUPPORT DES COLONNES DE LA NOUVELLE TERRASSE
- 11

PORTION DE MUR EXISTANT À RAGRÉER DE FAÇON À DISSIMULER COMPLÈTEMENT L'ANCIENNE OUVERTURE. UTILISER LE MÊME REVÊTEMENT QUE L'EXISTANT
- 12

BANDE D'ALUMINIUM NOIR À LA JONCTION ENTRE LE BÂTIMENT EXISTANT ET LE VOLUME DE L'AGRANDISSEMENT. ALIGNER EN HAUTEUR AVEC L'ÉPAISSEUR DU BALCON. UTILISER N CALIBRE ASSEZ ÉPAIS POUR ÉVITER TOUT GONDOLEMENT. AUCUN PLIAGE DE RENFORT
- 13

NOUVEU SOLIN D'ALUMINIUM AGENCÉ AU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE. HAUTEUR 3" MAX.

NOTES GÉNÉRALES

- 1 - LES FENÊTRES DES CHAMBRES DOIVENT OFFRIR UNE OUVERTURE DÉGAGÉE D'UNE SURFACE D'AU MOINS 3.77 PI², SANS QU'AUCUNE DIMENSION NE SOIT INFÉRIEURE À 15 POUCES SELON L'ARTICLE 9.7.1.3
- 2 - TOUTES SURFACE ACCESSIBLE, NOTAMMENT LES PALIERS, LES BALCONS, LES MEZZANINES, LES GALERIES ET LES PORCHES DOIT ÊTRE PROTÉGÉE PAR UN GARDE-CORPS SI LA DÉNIVELLATION DÉPASSE 24" SELON L'ARTICLE 9.8.8.1 1)
- 3 - LES GARDES CORPS DES TERRASSES, BALCONS DOIVENT AVOIR 36" S'ILS SONT SITUÉS À MOINS DE 5.9 PIEDS DU SOL FINI ET 42" S'ILS SONT À PLUS DE 5.9 PIEDS DU SOL FINI . SELON L'ARTICLE 9.8.8.2 2)
- 4 - LES GARDES CORPS EXIGÉS À L'INTÉRIEUR DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR D'AU MOINS 36" SELON L'ARTICLE 9.8.8.2 4)
- 5 - UN AVERTISSEUR DE FUMÉE EST REQUIS SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER. ILS DOIVENT ÊTRE RACCORDÉES DE FAÇON PERMANENTE À UN CIRCUIT ÉLECTRIQUE SELON LES ARTICLES 9.10.18.1 , 9.10.18.2 ET 9.10.18.3
- 6- UNE PORTE QUI SÉPARE UNE MAISON D'UN GARAGE DOIT ÊTRE MUNIE D'UNE GARNITURE POUR FORMER UNE BARRIÈRE ÉTANCHE AUX VAPEURS DE CARBURANT ET AUX GAZ D'ÉCHAPPEMENT ET DOIT ÊTRE ÉQUIPÉE D'UN DISPOSITIF DE FERMETURE AUTOMATIQUE SELON L'ARTICLE 9.10.13.15

L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER AUPRÈS DE SON CLIENT QUE LES PLANS RÉPONDENT ADÉQUATEMENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU AURA LIEU LA CONSTRUCTION. LE CLIENT À LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LES NORMES AUPRÈS DE SA MUNICIPALITÉ. CELLES-CI VARIENT SELON LES RÉGIONS ET PEUVENT NÉCESSITER DES CHANGEMENTS AUX PLANS.

BORDEREAU DES FENÊTRES		** TOUTES LES OUVERTURES SERONT À MESURER AU CHANTIER **		
CODE	DESCRIPTION	INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR	OUVERTURE NETTE (L X H)
F1	FENÊTRE À BATTANT HYBRIDE	PVC BLANC	ALUMINIUM BLANC	3'-0" X ±4'-2"
F2	FENÊTRE À BATTANT HYBRIDE	PVC BLANC	ALUMINIUM BLANC	3'-0" X ±4'-2"
F3	FENÊTRE FIXE HYBRIDE	ALUMINIUM GRIS (VALIDER COULEUR)	ALUMINIUM GRIS (VALIDER COULEUR)	4'-0" X 4'-0"
F4	PORTE COULISSANTE AVEC SECTION FIXE, HYBRIDE	ALUMINIUM GRIS (VALIDER COULEUR)	ALUMINIUM GRIS (VALIDER COULEUR)	11'-11 1⁄8 " X 6'-9"
F5	PORTE COULISSANTE, HYBRIDE	ALUMINIUM GRIS (VALIDER COULEUR)	ALUMINIUM GRIS (VALIDER COULEUR)	5'-10 5/8" X 6'-9"
F6	FENÊTRE FIXE HYBRIDE	ALUMINIUM GRIS (VALIDER COULEUR)	ALUMINIUM GRIS (VALIDER COULEUR)	5'-0" X 5'-0"
F7	FENÊTRE À BATTANT AVEC SECTION FIXE, HYBRIDE	PVC BLANC	ALUMINIUM BLANC	6'-0" X ±4'-10"
F8	FENÊTRE À AUVENT	PVC BLANC	ALUMINIUM BLANC	2'-4" X 2'-0"

** L'ARCHITECTE DEVRA ÊTRE INFORMÉ DE TOUTE MODIFICATION À CE TABLEAU. L'ARCHITECTE DOIT APPROUVER TOUTE MODIFICATION. DES DESSINS D'ATELIER DÉTAILLÉS DE TOUTES LES OUVERTURES DEVRONT ÊTRE SOUMIS À L'ARCHITECTE ET APPROUVÉS PAR CELUI-CI.

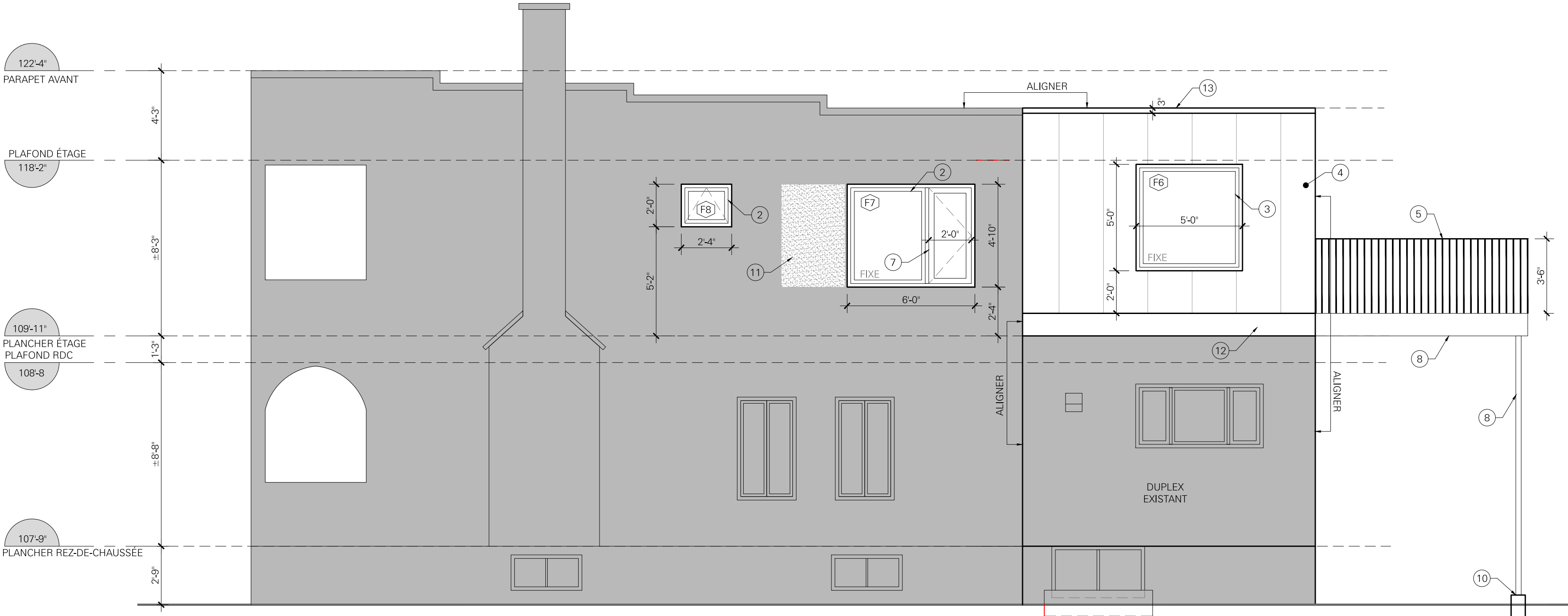
**SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LA COULEUR DES JOINTS DE SCELLANT DOIT ÊTRE AGENCÉE AUX FENÊTRES

** LES DIMENSIONS INDIQUÉES REPRÉSENTENT LES DIMENSIONS RÉELLES DES FENÊTRES.

** SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES OUVERTURES BRUTES SERONT FAITES SELON LES DÉGAGEMENTS REQUIS POUR L'INSTALLATION DES PORTES ET FENÊTRES, SE REFÉRER AU FOURNISSEUR DES FENÊTRES.

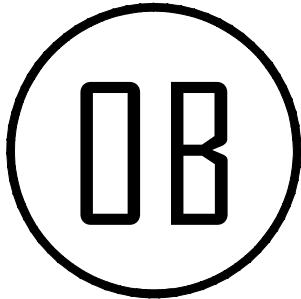
**PRÉVOIR DES MOUSTIQUAIRES DANS TOUTES LES FENÊTRES OUVRANTES.

**TOUTE LA QUINCAILLERIE DES PORTES ET FENÊTRES DOIT ÊTRE DE LA MÊME COULEUR QUE LA FENÊTRE.



ÉLÉVATION LATÉRALE PROPOSÉE
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

1
A-201



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No. Objet Date

1 POUR PERMIS 2021-04-13

2104_Fanny Richelet 2.dwg

PROJET

RÉSIDENCE RICHELET

112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

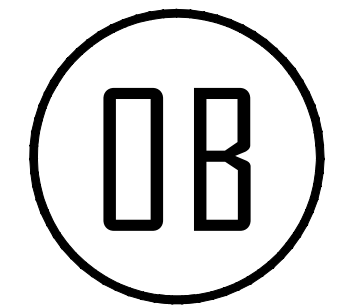
CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

TITRE DU DESSIN

ÉLÉVATIONS
PROPOSÉES &
BORDEREAU DES
FENÊTRES

A-201



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No. Objet	Date
1 POUR PERMIS	2021-04-13

2104_Fanny Richelet 2.dwg

PROJET

RÉSIDENTENCE RICHELET

112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

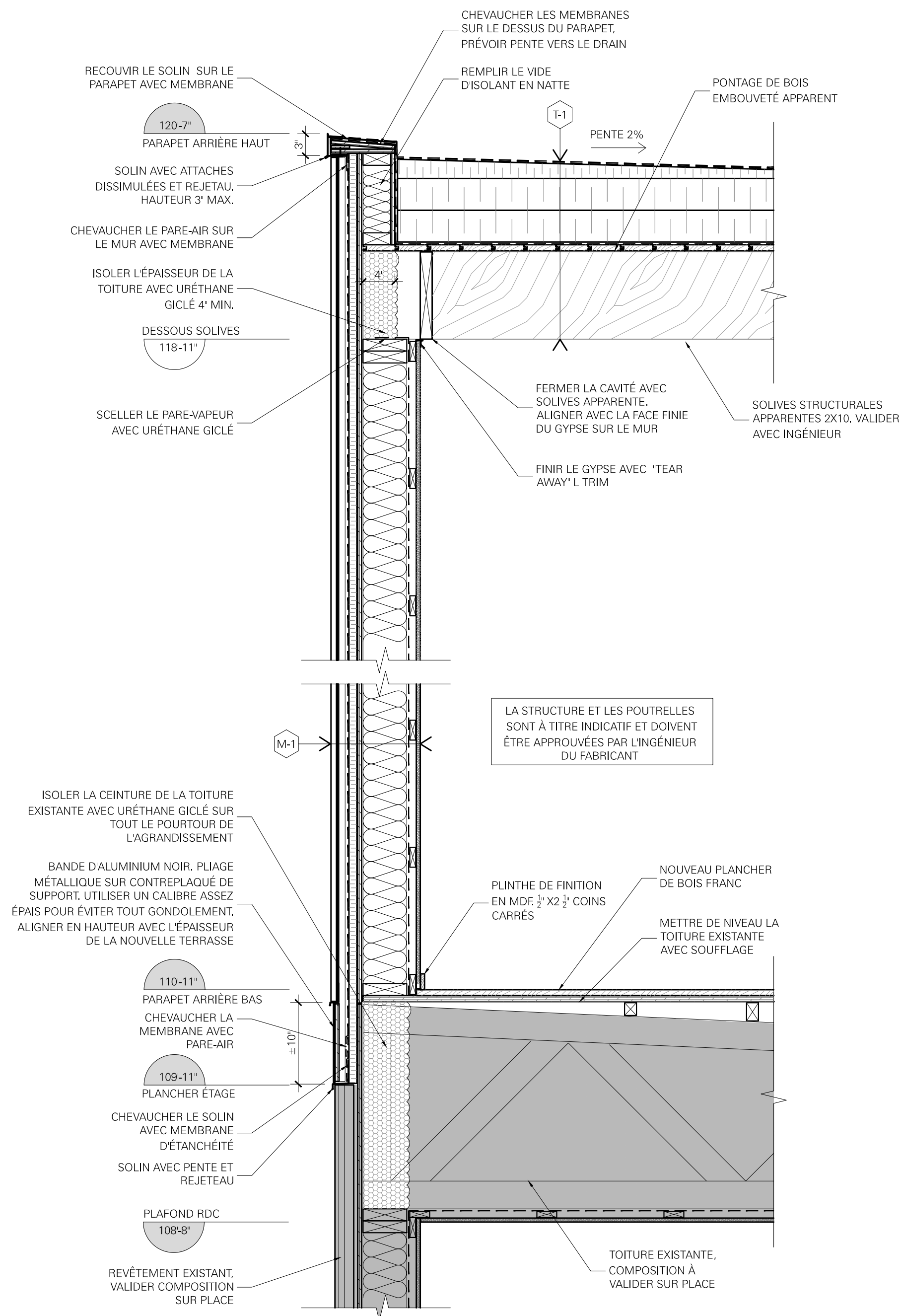
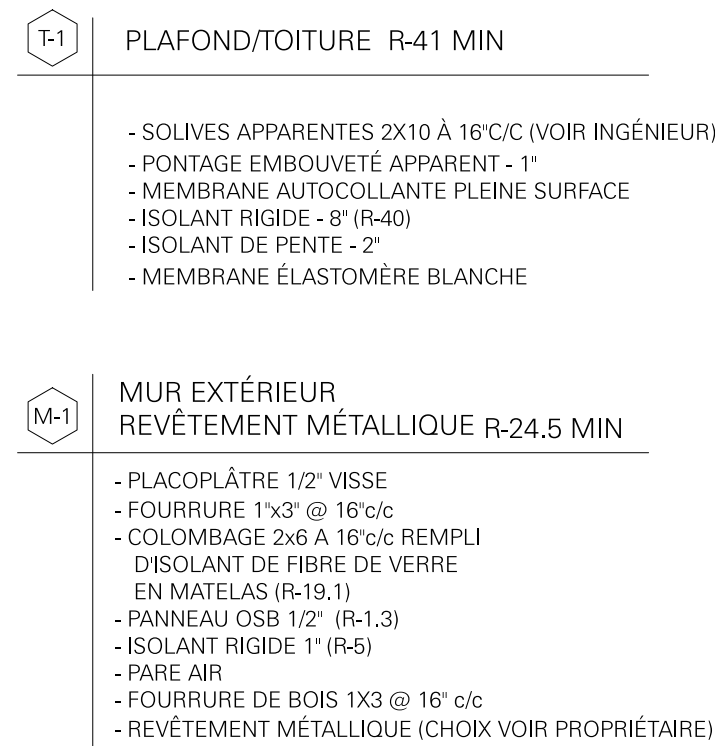
CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

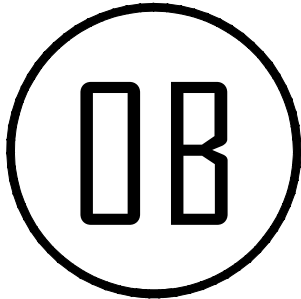
TITRE DU DESSIN

DÉTAILS D'ENVELOPPE

A-300



COUPE DE MUR AGRANDISSEMENT 1
ÉCHELLE : 1" = 1'-0" A-300



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION

No.	Objet	Date
1	POUR PERMIS	2021-04-13

2104_A-FACÇADE DE RAYONNEMENT.dwg

PROJET

RÉSIDENCE RICHELET
112 51E AVENUE, LACHINE
MONTRÉAL, QC

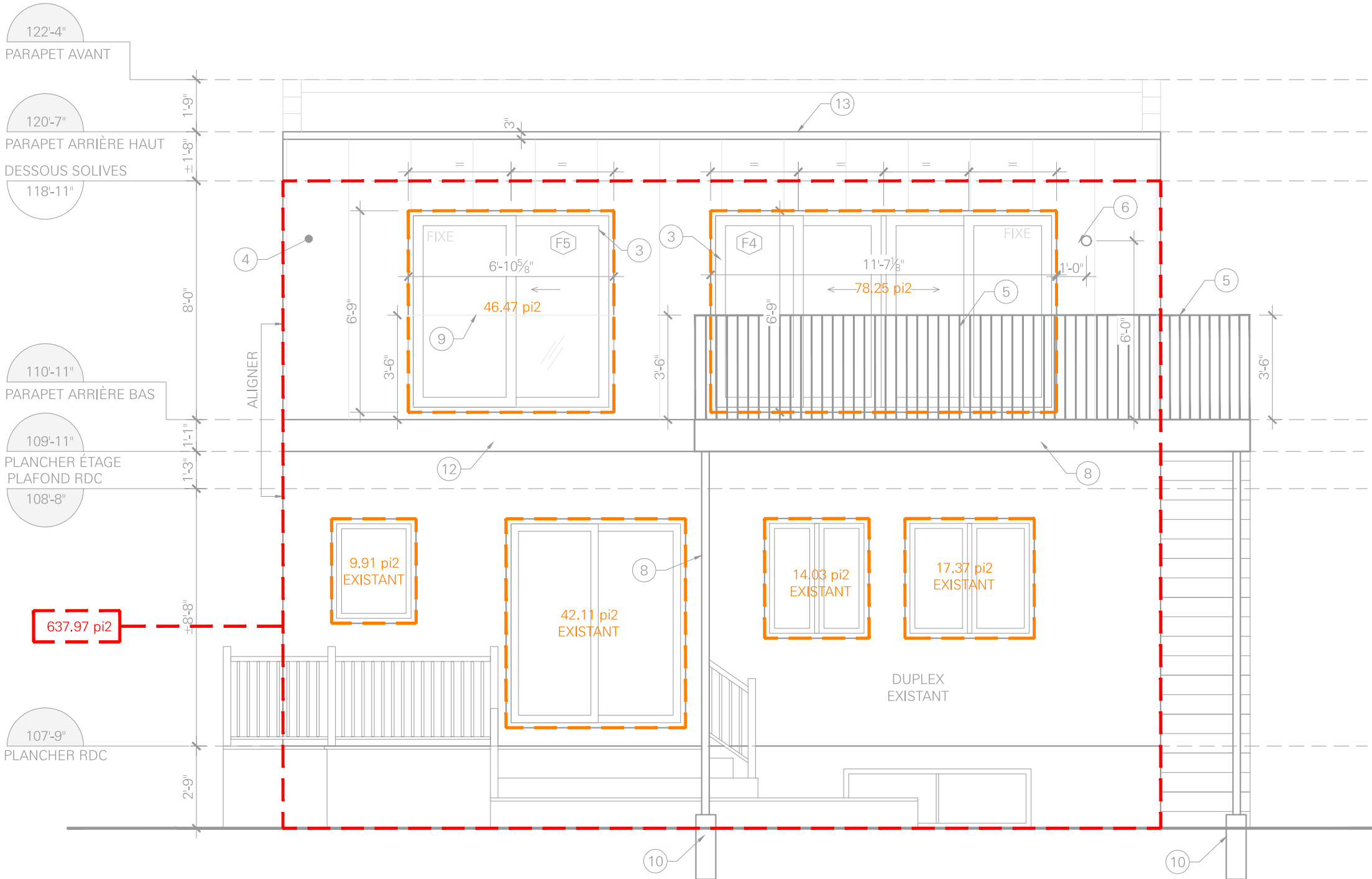
CLIENTS

FANNY RICHELET
CARL ATKINSON

TITRE DU DESSIN

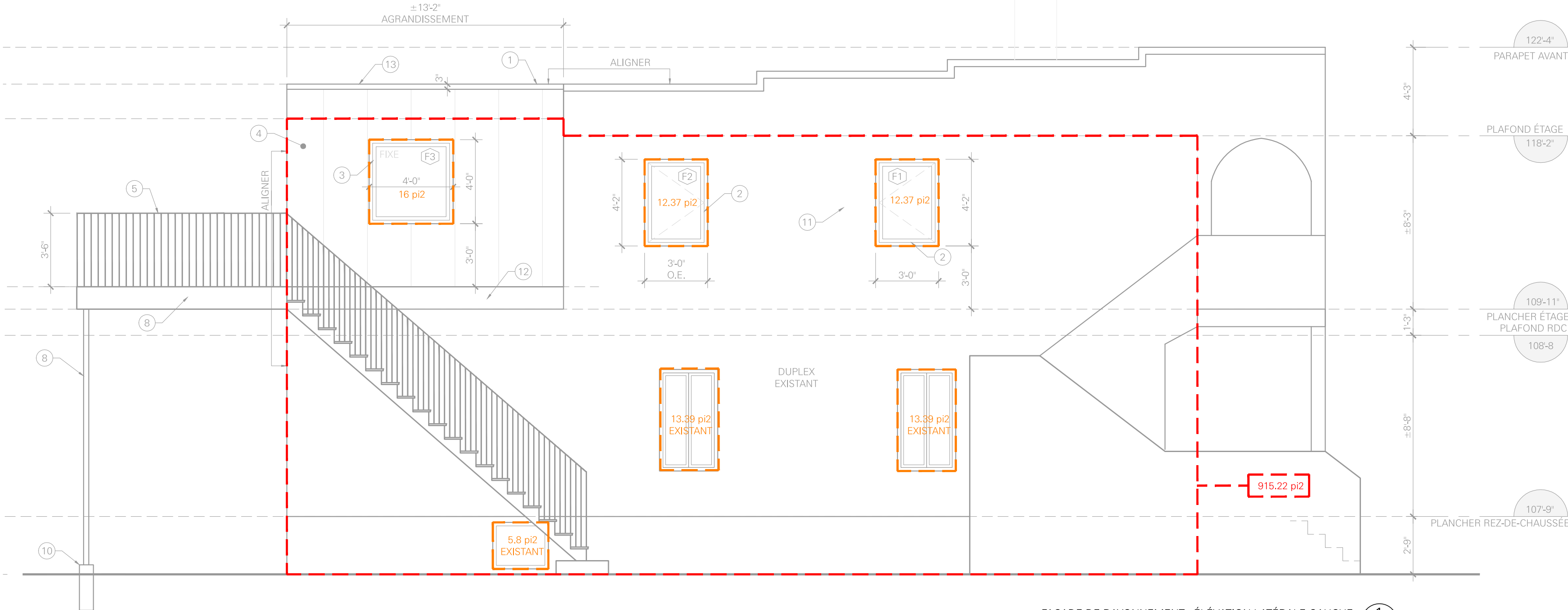
FAÇADES DE
RAYONNEMENT

FAÇADE ARRIÈRE
SUPERFICIE TOTALE: 637.97 pi2 (59.26 m2)
% BAIES NON PROTÉGÉES PROPOSÉES: 208.17 pi2 (19.33 m2) 32.63%
DISTANCE LIMITATIVE: 58-7" (17.85 m)
% BAIES NON PROTÉGÉES PERMIS: 638 pi2 (59.3 m2) 100%

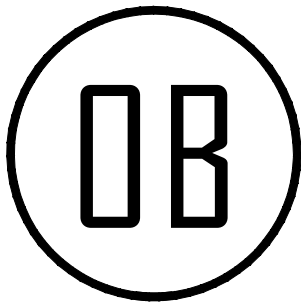
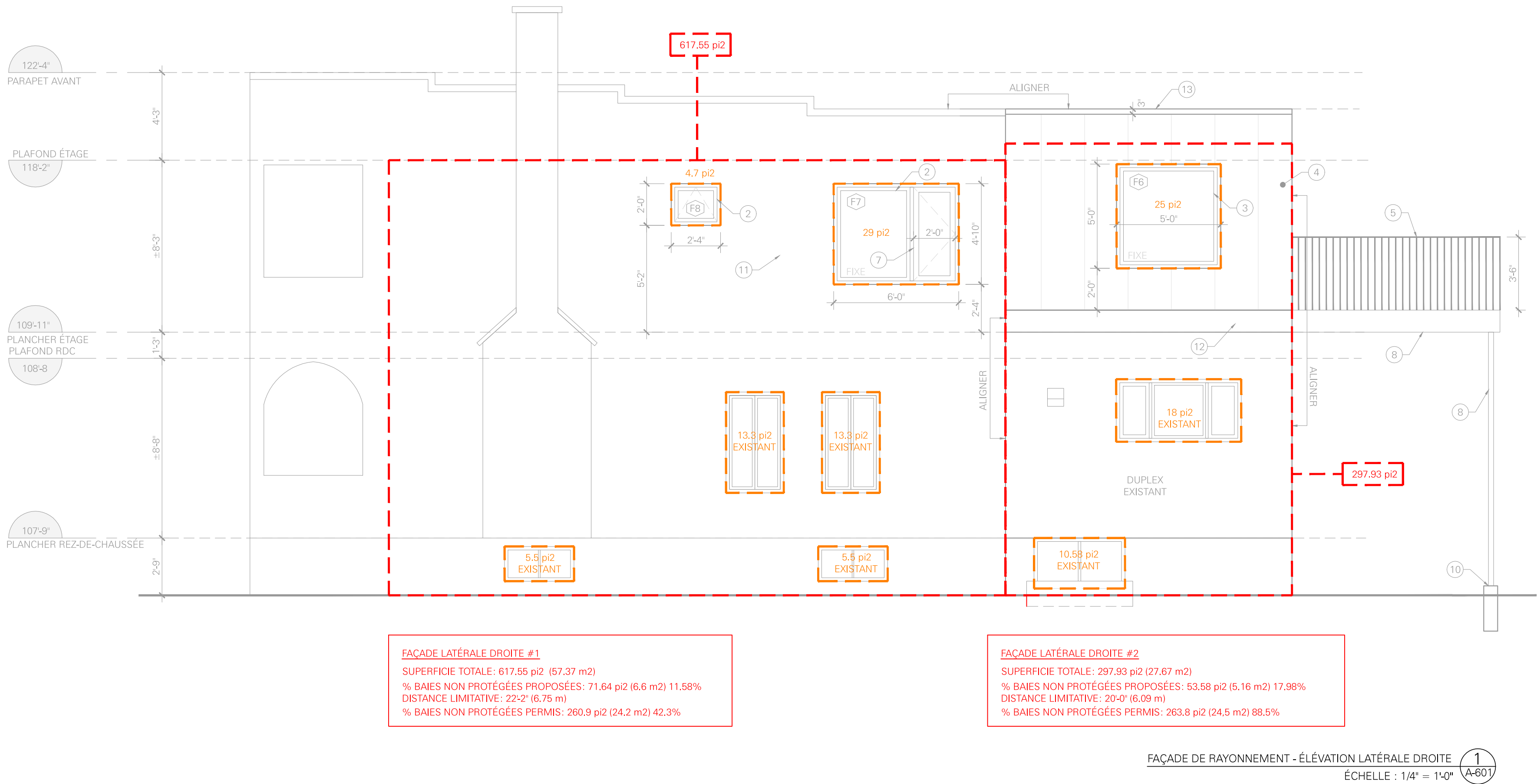


FAÇADE DE RAYONNEMENT - ÉLÉVATION ARRIÈRE
ÉCHELLE : 1/4\"/>

FAÇADE LATÉRALE GAUCHE
SUPERFICIE TOTALE: 912.22 pi2 (84.74 m2)
% BAIES NON PROTÉGÉES PROPOSÉES: 73.40 pi2 (6.81 m2) 8.04%
DISTANCE LIMITATIVE: 9-5\"/>



FAÇADE DE RAYONNEMENT - ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE
ÉCHELLE : 1/4\"/>



OLIVIER BÉRARD
TECHNOLOGUE EN ARCHITECTURE

514-884-7266
berardoli@hotmail.com



RÉVISION		
No.	Objet	Date
1	POUR PERMIS	2021-04-13
2104_A-FACI]ADE DE RAYONNEMENT.dwg		

PROJET	
RÉSIDENCE RICHELET	
112 51E AVENUE, LACHINE MONTRÉAL, QC	
CLIENTS	
FANNY RICHELET CARL ATKINSON	

TITRE DU DESSIN
FAÇADES DE RAYONNEMENT